

2 LE FAIT DU JOUR

Dimanche 13 août 2023

Tourisme

Mont Saint-Michel : en douceur contre les marées de visiteurs

Première destination touristique mondiale, la France fait face à son tour à des phénomènes de saturation contre lesquels le gouvernement promet d'agir. Depuis ce week-end et jusqu'à la fin du mois d'août, le Mont Saint-Michel teste plusieurs mesures incitatives afin de mieux réguler le flot de visiteurs.

Mardi 14 août. Le Mont Saint-Michel surgit au fond de la baie, entre vert et gris ce mercredi 9 août. Un premier embouteillage avant le parc de stationnement, obligatoire, a retardé la divine apparition. Il est 12 h 30, l'heure de pointe sur le rocher. Les navettes, en rotation continue, peinent à absorber le flot d'arrivants. « A la tête, ils ont pourtant conseillé d'arriver tôt, mais depuis début juillet, c'est ainsi. Et le rond-point est sous-dimensionné », commente, fatigué, un chauffeur de bus. Les grandes marées touristiques devraient s'intensifier durant ce week-end prolongé du 15 août. Le pic de 36 000 visiteurs du 18 août 2022 sera-t-il battu ? Il a déjà été tréfilé (33 000) le 14 mai 2023 à l'occasion du vendredi du pont de l'Ascension. « La France, c'est la Tour Eiffel et le Mont Saint-Michel », résume Jijon, venue de Seoul (Corée du Sud).

Pas de quotas, mais des mesures incitatives

Comme tous les acteurs d'endroits très touristiques ou de sites naturels fragiles, ceux qui veillent sur le Mont Saint-Michel se baissent cherchent cependant à mieux étaler la fréquentation sur l'année ou, du moins, durant la journée pendant les périodes de forte affluence.

C'est infernal, il n'y a pas un seul endroit pour s'arrêter

Avec trois millions de visiteurs par an (dont un million l'été), le site de la Manche est le plus visité après Paris et l'Île-de-France. Forcément, l'abbaye et le bourg médiéval qui l'entourent se voient envahis par des milliers de visiteurs qui ne s'arrêtent pas un seul instant pour se reposer. « C'est infernal, il n'y a pas un seul endroit pour s'arrêter. Il faut faire la queue partout, temple Notre-Dame, arrivés à 10 heures. Ce n'est pas à recommander cette époque, mais on fait comme on peut. Et de haut, la vue est vraiment magnifique », se fâche l'interpellée. « Tu as réalisé ton rêve ! »,

Hervé Biebron. Il entend néanmoins « garantir une qualité de visite » au plus grand nombre. Il en va de la réputation de la destination, au Patrimoine de l'Unesco depuis 1979. Jusqu'au 31 août, plusieurs « mesures incitatives » sont testées : 450 places de stationnement à prix préférentiel avant 10 heures et après 16 heures sur réservation en ligne. Itinéraire évolutif dans le village, fréquence des navettes rallentée, messages sur la fréquentation en temps réel sur les axes routiers. L'objectif était de désengorger la tranche horaire la plus plébiscitée. « Les gens sont-ils prêts à changer leurs habitudes ? », interroge une hôtesses à l'office du tourisme. Nous avons une grosse clientèle de passage belge, néerlandaise et allemande. Le Mont Saint-Michel, ce n'est qu'une étape sur leur parcours vers la Bretagne ou l'Atlantique.

Mardi, le dispositif de régulation n'était encore pas en place. À 15 h 30, la foule agglutinée sur les escaliers menant à l'abbaye. Sans tickets, quatre jeunes vacanciers de Saint-Florent (Loire), préfèrent renoncer. « On se contentera de lire les panneaux d'information ». La billetterie, Clémence reste zéro : « L'ambiance est bruyante, mais ça se calme assez vite ».

25 000 visiteurs comptabilisés le 9 août

Une heure plus tard, le soleil illumine l'arche Saint-Michel, imperturbable au sommet de la flèche, et sublime l'imminence de la mer et des prés salés qui se laissent contempler depuis les remparts un peu désœuvrés. Certains vacanciers ont pu profiter d'un moment d'arrêt. L'office du tourisme, des places sont encore disponibles pour deux sorties à pied dans la



baie à partir de 19 heures. Celle de 9 h 45 non plus n'a pas fait plein.

« Depuis 2012, la passerelle nous pénalise car les gens doivent marcher davantage, critique une commerçante spécialisée dans les souvenirs. Il ne faut pas encore effrayer les visiteurs et les empêcher de venir avec de nouvelles contraintes. Le commerce, il se fait dans la journée. Et le Mont Saint-Michel, c'est la locomotive économique de toute une région. Un concurrent ne partage pas son avis : « Quand il n'y avait pas les navettes, les gens arrivaient tous en même temps. Mainte-

Dimanche 13 août 2023

LE FAIT DU JOUR 3



Jusqu'à la fin du mois au Mont Saint-Michel, la fréquence des navettes entre le parking et le rocher pourrait être ralentie afin de limiter l'engorgement du site. Par ailleurs, un itinéraire bis d'accès à l'église abbatiale est proposé afin d'éviter l'engorgement à l'entrée du bourg et dans la Grande-Rue, très commerçante. Photos EBBA/Christine Berangch et Epic Mont Saint-Michel.



« Une dénonciation vieille comme le tourisme »

Questions à ► Remy Knafou, géographe et professeur émérite à l'université Paris 1 l'Université Sorbonne

Le phénomène de surtourisme qui semble se généraliser vous surprend-il ?

« Non. Fabron, parce que la dénonciation du surtourisme - ou en tout cas d'un nombre excessif de touristes - est vieille comme le tourisme. En 1843 déjà, Victor Hugo écrivait qu'il y avait trop de monde à Biarritz. Et ce, alors même que les flux étaient évidemment sans commune mesure avec ceux d'aujourd'hui. Le nombre d'habitants sur Terre augmente et accentue de la même façon la fréquentation touristique. Ceci étant dit, la notion de surtourisme est discutable. C'est une perception tout à fait subjective et une question de vocabulaire qui évolue. On a parlé de tourisme de masse, puis de saturation ou de surfréquentation touristique et de surtourisme depuis moins de dix ans. Mais je ne nie pas sa réalité quand deux phénomènes se conjuguent : une dégradation de la qualité de la visite

tout l'ensemble des déplacements touristiques et, en premier lieu, ceux les plus émetteurs de gaz à effet de serre, c'est-à-dire l'avion et plus encore les vols long-courriers. Or, une petite minorité de la population mondiale voyage ainsi. « Les péages à l'entrée des villes comme envisagé à Venise et les quotas de visiteurs, n'est-ce pas la fin du tourisme pour tous ? »

« Demander une contribution à des visiteurs ne me choque pas. Toutefois, ce n'est pas une solution pour endiguer les flux dans des lieux ouverts. Par ailleurs, une taxe d'entrée de 5 à 10 € n'empêchera pas les gens d'aller où ils ont vraiment envie d'aller. Les quotas de visiteurs, en revanche, fonctionnent très bien pour les sites naturels ou plus culturels. Je pense en particulier aux Jardins de l'Alhambra à Grenade et à la Côte de Léopard de Vin à Milan. Quand un lieu, comme votre désirable à l'échelle internationale, risque de se dégrader, on est obligé d'introduire des quotas. Dans un monde plein, des arbitrages sont nécessaires. La réservation à

avance me paraît un principe plutôt sain et raisonnable. Le système mis en place à la calanque de Stigitt, près de Marseille, a été très médiatisé, mais il fonctionne très bien et il est gratuit donc il n'introduit pas de sélection sociale. « Le gouvernement français promet un Observatoire national des sites touristiques majeurs d'ici à la fin de l'année. Cela semble un peu dérisoire face aux enjeux du surtourisme... »

« Le gouvernement ne parle pas de surtourisme, mais de la nécessité de réguler les flux touristiques. Et c'est important : à la fois pour désengorger certains lieux trop fréquentés et pour développer ceux - bien plus nombreux - en sous-tourisme. Cela permettrait de faire un peu d'aménagement du territoire dans des espaces qui disposent de peu de ressources. Pour y parvenir, il est nécessaire de mieux connaître ces flux et c'est la raison d'être de l'Observatoire. Ce ne doit être qu'une étape. Notre pays devra se doter d'outils permettant aux vacanciers français et étrangers d'avoir une information globale et en temps réel afin de faire les choix les plus éclairés possibles. Cela pourrait être une plateforme Destination France. »

Une inflation de locations touristiques

« Deslogements pour les touristes », pas pour les résidents, dont est exclue toute la côte bretonne, nous fournirait de nouveaux outils pour réguler l'offre de courte durée. « C'est impatiente Nicolas Bellou, adjoint au maire de Saint-Malo délégué aux Finances et président de la Société publique locale (SPL) Destination Saint-Malo-Baie du Mont Saint-Michel.

offres de location soit 12,5 % à l'intérieur des remparts, où vivent quelque 2 000 habitants à l'année. Nos objectifs de quotas ont tous été atteints - ce qui représente un total d'un peu plus de 1 500 locations - et 250 demandes sont en liste d'attente. « Comme à Saint-Malo, une partie des communes en zone tendue pourra imposer une demande d'autorisation aux propriétaires souhaitant se lancer dans la location touristique. La municipalité malouine ne souhaiterait mettre en place des contrôles et des sanctions. Mais sa détermination est attaquée en justice. L'obligation de tenir jusqu'à la décision du tribunal administratif de Rennes. « La plupart

de mes clients habitent Saint-Malo, fait valoir maître Simon Guirrec. Ils sont conscients des enjeux du territoire. Souvent, ils s'agit d'une maison de famille louée quatre semaines par an. Il n'y a pas de pression contre ce règlementation, mais certaines dispositions. « Mi-juillet, le Grand Amnezy a été contraint de renoncer à sa réglementation inaugurée début juin. Saisie par des opposants, la justice a suspendu les délibérations applicables dans 27 communes. Une décision est attendue sur le fond. La présidente de la collectivité, Frédéricque Lande a pris acte, mais alerte : « La loi doit évoluer au regard du développement des logements touristiques en ville. Photo Sipa/Frank Lodi